



## Mariage a l'étranger entant que mineur

Par **aish**, le **16/10/2010** à **20:53**

Bonjour,

Je suis de nationalité française et d'origine algérienne. Je souhaite me marier en Algérie avec mon conjoint qui lui est de nationalité Algérienne .Mais le problème est que je suis mineure et je veux faire mon acte de mariage en été 2011 et à cette date j'aurais donc 17ans et demi. je souhaite par la suite emmener mon conjoint en France.

Quelles sont les démarches pour faire mon acte de mariage en été 2011 en sachant que je suis mineur merci de me donner une réponse le plus rapidement possible. Merci

Cordialement,